

# Les gorges de l'Ardèche et la grotte Chauvet

## Redéfinition d'une région touristique

Christophe Gauchon

Volume 28, numéro 1, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024839ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024839ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

### ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Gauchon, C. (2009). Les gorges de l'Ardèche et la grotte Chauvet : redéfinition d'une région touristique. *Téoros*, 28(1), 80–92. <https://doi.org/10.7202/1024839ar>

### Résumé de l'article

Depuis les années 1950, les gorges de l'Ardèche, à l'ouest de la vallée du Rhône, sont devenues une destination majeure du tourisme de nature dans le sud de la France : la navigation en canoë s'est imposée comme une pratique massive, une route ouverte sur la rive nord offre de nombreux points de vue et une réserve naturelle a été créée en 1980. En décembre 1994, la découverte de la grotte Chauvet et de ses magnifiques ensembles de peintures rupestres datées de plus de 30 000 ans a modifié radicalement le paysage touristique : la grotte Chauvet s'ouvre en effet juste en face du célèbre pont d'Arc, à l'entrée même des gorges, là où la concentration des touristes était déjà la plus grande et la plus problématique. Certes, la grotte elle-même n'est pas ouverte aux visiteurs et elle ne le sera peut-être jamais pour des raisons de conservation. Mais on est passé de façon tout à fait inopinée et imprévisible d'une destination touristique dominée par la perception d'un patrimoine naturel, avec tous les problèmes de gestion afférents, à la prise de conscience que la région recelait aussi un formidable trésor d'ordre culturel. Comment se réorganise l'activité, comment se repositionnent les acteurs du tourisme face à une telle redéfinition des enjeux ?

# Les gorges de l'Ardèche et la grotte Chauvet

## Redéfinition d'une région touristique

**Christophe GAUCHON**

Docteur en Géographie

Maître de conférences

Laboratoire EDYTEM, Université de Savoie

christophe.gauchon@univ-savoie.fr

---

**RÉSUMÉ** : Depuis les années 1950, les gorges de l'Ardèche, à l'ouest de la vallée du Rhône, sont devenues une destination majeure du tourisme de nature dans le sud de la France : la navigation en canoë s'est imposée comme une pratique massive, une route ouverte sur la rive nord offre de nombreux points de vue et une réserve naturelle a été créée en 1980. En décembre 1994, la découverte de la grotte Chauvet et de ses magnifiques ensembles de peintures rupestres datées de plus de 30 000 ans a modifié radicalement le paysage touristique : la grotte Chauvet s'ouvre en effet juste en face du célèbre pont d'Arc, à l'entrée même des gorges, là où la concentration des touristes était déjà la plus grande et la plus problématique. Certes, la grotte elle-même n'est pas ouverte aux visiteurs et elle ne le sera peut-être jamais pour des raisons de conservation. Mais on est passé de façon tout à fait inopinée et imprévisible d'une destination touristique dominée par la perception d'un patrimoine naturel, avec tous les problèmes de gestion afférents, à la prise de conscience que la région recelait aussi un formidable trésor d'ordre culturel. Comment se réorganise l'activité, comment se repositionnent les acteurs du tourisme face à une telle redéfinition des enjeux ?

*Mots-clés* : Patrimoine, art pariétal, grottes touristiques, tourisme de pleine nature, grotte Chauvet..

---

C'est dans le cadre d'un travail sur les rapports entre identification des ressources patrimoniales et structuration des espaces touristiques que nous en sommes venu à nous intéresser au cas tout à fait extraordinaire de la grotte Chauvet ; plusieurs géomorphologues<sup>1</sup> membres de notre Laboratoire, ont été associés aux préhistoriens et aux pariétalistes dans le programme interdisciplinaire d'étude de la grotte, ce qui nous a permis d'être aux premières loges pour observer le déroulement des recherches, mais aussi des conflits qui se développaient autour de ce site, et d'essayer d'en suivre les arcanes.

Les enjeux qui se dessinent autour de la grotte Chauvet permettent de revisiter la question classique de la mise en tourisme des lieux (Sacareau et Vacher, 2002) : il ne s'agit pas ici tant du rôle que peuvent jouer les infrastructures de transport, la capacité d'hébergement ou le tissu social du milieu réceptif, qui seraient plus ou moins favorables au développement de l'activité, mais de la ressource même sur laquelle peut s'appuyer le développement de l'activité. Une particularité remarquable de ce domaine est que l'inventaire des grottes et des sites archéologiques ne peut jamais être considéré comme achevé et que le tableau se trouve

modifié à intervalles réguliers par des découvertes plus ou moins retentissantes. Selon le contexte, certaines ne sont pas appelées à devenir des attractions touristiques, soit que leur intérêt est jugé insuffisant, soit que la disposition des lieux ne s'y prête pas. D'autres, au contraire, concentrent de multiples projets de mise en tourisme et s'inscrivent, avant même leur aménagement, dans la carte touristique. Cette question est souvent envisagée dans le cas de régions restées jusque-là peu touristiques et qui sont à la recherche d'un site ou d'un produit sur lesquels appuyer une sorte de rattrapage. Ce n'est pas ainsi que le problème se pose dans la région des gorges de l'Ardèche qui a connu depuis un demi-siècle un développement touristique massif et où la grotte Chauvet vient s'ajouter à une activité déjà très présente.

La grotte Chauvet constitue un véritable cas d'école, dans la mesure où elle donne à voir en temps réel le processus de redéfinition d'une région touristique comme suite à un événement majeur inopiné, en l'occurrence la découverte de la grotte et de ses peintures, intervenue en 1994. Cette découverte introduit un aspect quasi expérimental, assez rare en matière de tourisme, avec un événement fondateur identifié,

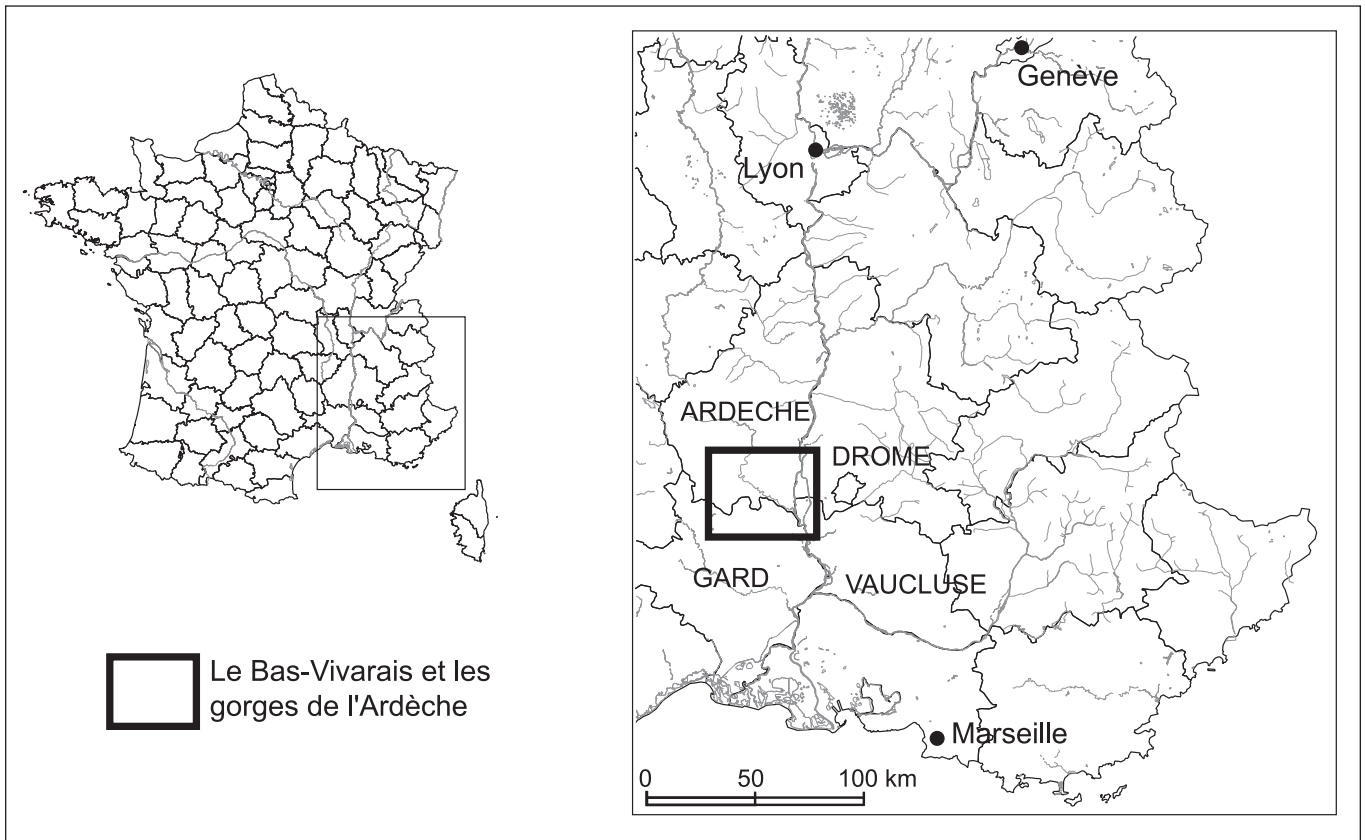


ILLUSTRATION 1 : Carte de localisation du terrain d'étude (source : Christophe Gauchon).

daté, documenté, qui se produit dans un contexte bien connu et dont on peut observer les retombées sur l'environnement touristique préexistant. La dimension patrimoniale étant exceptionnelle et les enjeux économiques énormes, les rapports entre tourisme et patrimoine ont structuré toute cette problématique et permis de formuler un questionnement qui fait une large place aux différentes temporalités de l'aménagement touristique. Quel peut être le statut touristique d'un site exceptionnel comme la grotte Chauvet? Quelles peuvent être les conséquences d'une telle irruption dans le système touristique des gorges de l'Ardèche? Et quel délai « raisonnable » peut s'écouler entre la découverte et sa valorisation touristique? Un travail de documentation (sources anciennes, matériel touristique promotionnel) et d'observation de terrain sur plusieurs années a permis d'apporter des éléments de réponse en tentant de faire la part des héritages et du jeu des acteurs. Autant que les pratiques touristiques, les représentations doivent être décodées pour comprendre comment fonctionne ce territoire touristique.

Rappelons d'abord que les gorges de l'Ardèche demeurent le plus accessible de tous les grands canyons français. En effet, situées sur la rive occidentale du Rhône (illustration 1), elles sont devenues, depuis les années 1950-1960, la principale région touristique entre Lyon et la Méditerranée. Ce tourisme, qui préexiste donc largement à la découverte de la grotte Chauvet, avait acquis un visage bien défini qui

laissait peu de place à la préhistoire. La découverte de 1994 allait profondément bouleverser cette situation et redéfinir les enjeux du tourisme dans la région.

### **Le tourisme en Ardèche, les problèmes posés Ancienneté des resorts touristiques autour des gorges (illustration 2)**

Aussi loin que remontent les descriptions de la Basse-Ardèche, deux types de sites semblent concentrer toute l'attention : le pont d'Arc et les grottes. Dès 1780, Jean-Louis Giraud-Soulavie consacre à ces deux curiosités des pages précises, et fort intéressantes du fait même de leur précocité. Pionnier de la géographie du Vivarais, il aborde le pont d'Arc par l'amont : « L'Ardèche s'avance ensuite vers le pont d'Arc, l'une des merveilles du Vivarais, si toutefois il est permis de donner ce nom à un monument qui imite les travaux de l'homme » (1780 : 92-110). Par ailleurs, il décrit avec précision les grottes de Vallon qu'il visite (p. 210-229) ; il s'agit des grottes du Dérocs, sur la rive gauche de l'Ibie, en amont des gorges de l'Ardèche proprement dites.

Une soixantaine d'années après, Albert Du Boys revient sur les gorges de l'Ardèche en tant que destination de voyage. Il les remonte en bateau depuis Saint-Martin jusqu'aux grottes de Saint-Marcel (qui avaient été découvertes en 1838), puis jusqu'au pont d'Arc : « Nos bateliers nous montrèrent dans les flancs des rochers, l'entrée d'une multitude de



aussi en raison de l'absence de routes. Les activités touristiques s'organisaient autour de la batellerie : ainsi, lorsque dix membres du Club alpin français organisent une descente des gorges de l'Ardèche en 1879, leur batelier est aussi « fermier de la grotte de Saint-Marcel » (Albigny, 1879). La microtoponymie des gorges était déjà fixée à cette époque : chaque rapide, chaque rocher remarquable portent un nom particulier qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Quant aux grottes touristiques, elles ont continué à se renouveler, avec l'aménagement pour le tourisme de plusieurs cavernes autour des gorges de l'Ardèche, mais on les visitait toujours en tant que sites naturels : aven d'Orgnac et grotte de la Forestière sur le plateau en rive droite, aven Marzal, grotte de la Madeleine en rive gauche, grotte des Tunnels au fond des gorges...

### Tourisme et protection des paysages

Historiquement, l'Ardèche n'a guère été pionnière en matière de protection des paysages. En 1913, Édouard-Alfred Martel avait publié un long plaidoyer pour la création de parcs nationaux ; il insistait particulièrement sur « la splendeur du grand cañon de l'Ardèche, depuis le merveilleux pont d'Arc jusqu'à Saint-Martin d'Ardèche, en y comprenant la fort belle grotte de Saint-Marcel. Jamais il ne faudra y faire de route de voitures » (1913a : 445). Cet article fondateur ne fut suivi d'aucun effet, alors que deux grottes étaient déjà classées « monument historique » dans les gorges (grotte Chabot, 1903 et baume d'Oullins, 1911). Les mesures de protection avaient donc concerné le patrimoine préhistorique avant les paysages, ce qui témoigne de la déconnexion entre la politique de patrimonialisation et les pratiques touristiques.

Les premiers classements de sites n'interviennent qu'après l'entrée en vigueur de la loi de 1930 : le 24 janvier 1931, le pont d'Arc est classé au titre des sites naturels, puis les grottes de Saint-Marcel à leur tour le 26 juin 1934 (Baud, 2004). Ces premières mesures sont complétées en 1943 par l'inscription des gorges de l'Ardèche (environ 3800 hectares) à l'inventaire des sites. Cette inscription visait à contrecarrer les projets de barrage sur l'Ardèche qui avaient soulevé de nombreuses protestations exprimées au nom de « l'humble cause du pittoresque et du tourisme, mais aussi pour les raisons plus formelles de dangers techniques, de déboires économiques et de désastres matériels » (Martel, 1924 : 405). Dès 1923, le Touring-Club de France avait interpellé le président Alexandre Millerand et demandé le classement du pont d'Arc « comme monument naturel ou comme monument historique » (Anonyme, 1924). Le Syndicat d'initiative du Vivarais s'était également mobilisé : « Il est du devoir de tous les amis du beau de défendre cet admirable domaine touristique, car ce domaine est appelé à nous amener de plus en plus, pour le bien de toute la région, une clientèle de tourisme et de séjour des plus importantes. » (Motion du 16 avril 1924, dans Roudil, 2002 : 89.) À cette époque, la protection des paysages s'exprime donc au nom du tourisme contre les projets industriels, alors qu'après 1950 le souci de l'environnement se heurte de plus en plus aux projets d'aménagement touristique et, parfois, à la fréquentation touristique elle-même, considérée comme excessive.

Certes, en 1943, le projet de barrage est déjà abandonné. Toutefois, la protection des gorges institue une reconnaissance officielle de la valeur patrimoniale de ces paysages. Après la guerre, lorsque la fréquentation de la rivière s'intensifie avec les premières locations de canoës en bois, Vallon-Pont-d'Arc s'affirme comme le principal pôle touristique de la région et, dans les années 1960, le département de l'Ardèche prend l'initiative de la construction de la route touristique des gorges (Duval 2006). L'inscription du site, loin d'empêcher la construction de cette voie, au contraire consacre la valeur pittoresque du site et légitime la réalisation de la route, qui s'est achevée en 1968. Dès lors, les gorges de l'Ardèche occupent une place incontournable dans tous les circuits du tourisme automobile, la fréquentation augmente fortement, rendant plus rapide et plus aisée la remontée des canoës de Saint-Martin à Vallon-Pont-d'Arc.

Cette montée en puissance du tourisme dans les gorges aboutit en janvier 1980 à la création d'une vaste réserve naturelle des gorges de l'Ardèche (environ 1800 hectares), puis en 1982 au classement de 1040 hectares supplémentaires autour du pont d'Arc. Cette réserve valorise encore davantage la destination touristique, en même temps qu'elle doit en encadrer la fréquentation. Les gestionnaires de la réserve sont appelés à arbitrer de multiples conflits d'acteurs, à sécuriser la fréquentation des gorges, à la rendre plus compatible avec des objectifs de protection du milieu. Aujourd'hui gérée par le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche (SGGA), la réserve naturelle entretient et contrôle deux bivouacs autorisés, avec toute la logistique sanitaire que supposent les 41 000 nuitées enregistrées pendant l'été 1998 (Plan de gestion de la Réserve 1999-2003). Même si les chiffres sont imprécis, on estime que 200 000 embarcations descendent les gorges chaque année, avec des pointes à 1900 canoës et kayaks par jour (Duval, 2007 : 133, 139) et avec des embouteillages à l'amont de chaque rapide.

L'existence de la réserve naturelle ne modifie guère les modalités et les volumes de fréquentation touristique, mais l'institution « réserve naturelle » engendre la reconnaissance et la promotion de ressources patrimoniales naturelles, au premier rang desquelles se trouve l'aigle de Bonelli, présenté comme « le symbole de la réserve naturelle » (Mosse, 2000 : 19), voire comme le « véritable emblème de la Basse-Ardèche » (Cochet, 2002 : 27). L'institution construit donc un paysage patrimonial qui justifie une « protection particulière » (Reille et Bonnin-Luquot, 1987 : 266) et qui légitime en retour l'existence de l'institution elle-même.

La lente élaboration de ce dispositif de protection des paysages aboutit à un assemblage complexe, dans lequel convergent peu à peu les visions touristiques et le statut réglementaire. Le pont d'Arc et les gorges apparaissent, aux yeux des touristes, comme de « purs » sites naturels : étudiés, gérés et présentés comme tels, les conflits y sont abordés sous ce seul angle. Soutenue en 1987, la thèse de Louis Colombani rend bien compte de cette perception, n'abordant presque jamais la question des sites préhistoriques et consacrant de longs et utiles développements à l'histoire des descentes en canoë ou des camps de naturisme. Mais, alors que L. Colombani prévoyait que la fréquentation massive des gorges allait se heurter



aux objectifs de la réserve naturelle, la création de la réserve et sa rapide notoriété concourent au contraire à légitimer plus encore cette image dominante, même si des conflits requièrent quelques arbitrages, limitant ce faisant quelques activités.

Tout un faisceau d'éléments conduisent ainsi à forger une image très typée de l'Ardèche comme espace de tourisme de nature et de tourisme sportif lié aux idéaux de la génération d'après-guerre : les canoës, les campings, le naturisme, l'existence de la réserve naturelle, le statut de Vallon devenu Vallon-Pont-d'Arc en 1948 et décrété en 1954 « ville mondialisée » par le conseil municipal, la présence de néo-ruraux, le rôle pionnier du département dans le développement du tourisme rural... concourent au renforcement de cette identité touristique de l'Ardèche (Daudé, 1986). Dans son livre *L'Ardèche, rivière d'un paradis perdu*, Basile (1981) rend bien compte de cette perception univoque : toutes les photos sont cadrées de façon à faire apparaître un canoë solitaire naviguant au fil d'une Ardèche restée sauvage et la descente des gorges fait ainsi figure de robinsonnade hors du temps. Les cinq dernières pages consacrées à la préhistoire ne changent rien à la tonalité générale.

### Un riche patrimoine préhistorique, mais sans valorisation touristique

#### Des sites archéologiques majeurs

Les gorges de l'Ardèche ont pourtant livré de nombreuses grottes ornées, depuis les découvertes pionnières des années 1870 jusqu'à la toute récente identification de peintures et de gravures dans les grottes du Dérocs (Brunel *et al.*, 2007). Deux cavités ardéchoises sont mêmes tenues pour des lieux majeurs dans l'histoire de l'art pariétal. Les jalons classiques en la matière se situent en 1879, année de la découverte des peintures dans la grotte d'Altamira (Cantabrique), puis en 1901-1902, avec la reconnaissance de l'authenticité de cet art préhistorique sur la base des découvertes effectuées aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne). Or, cette chronologie ne tient pas compte des apports pionniers de l'archéologie ardéchoise (Issartel, 1997 ; Tschertter et Paillolle, 2006).

La grotte Chabot, « la doyenne des grottes ornées » (Leroi-Gourhan, 1965 : 324), s'ouvre juste au-dessus du lit de l'Ardèche, dans la partie aval des gorges (rive droite, commune d'Aiguèze). Au XIX<sup>e</sup> siècle, le remplissage post-solutréen qui avait préservé les gravures avait été dégagé et la grotte aménagée en bergerie (description du site dans Colomer, 1987 : 10-11). C'est là que Léopold Chiron identifia en 1878 des représentations pariétales d'animaux, mais il ne publia ses découvertes que plus de dix ans après, ce qui relativise la primeur de ses trouvailles. Or, L. Chiron n'était pas le seul à s'intéresser à cette modeste cavité. En 1879, on trouve en effet dans la revue dirigée par Émile Cartailhac l'écho suivant :

Découvertes sur les bords de l'Ardèche. M. J. Ollier de Marichard nous annonce qu'il a remarqué sur les parois d'une caverne de Saint-Martin d'Ardèche, un peu en deçà de la frontière du Gard, des gravures qui ont environ 2m,20 de longueur sur 1m,10 de hauteur. Elles représentent deux petits bonshommes et des oiseaux; la stalagmite recouvre en partie les lignes et prouve leur ancienneté. (Écho anonyme, 1879 : 528)

Mais les gravures de la grotte Chabot n'acquièrent jamais une grande notoriété. Bien que classée monument historique dès le 5 février 1903, ce qui atteste que les gravures étaient tenues pour authentiques, la grotte servait encore d'écurie dans les années 1940. Elle est aujourd'hui protégée par un épais mur maçonné qui la barre entièrement.

À l'extrémité amont des gorges, les gravures de la grotte d'Ebbou (rive droite, commune de Vallon-Pont-d'Arc) semblent avoir été repérées avant même celles de la grotte Chabot. Dès 1869, Jules Ollier de Marichard y relève la présence de « débris d'industrie humaine », « quelques jolis vases », « plusieurs anneaux et des bracelets en bronze », mais note sa déception de ne pas avoir retrouvé la « table ronde avec des inscriptions » qui lui avait été signalée (1869 : 36-38). Cette question le taraude, comme le prouvent ses carnets :

Étant toujours préoccupé de cette table ronde à inscriptions qui se trouverait dans les galeries postérieures de la grotte d'Ebbou, j'ai tenté une nouvelle exploration mais mes recherches furent vaines. Cependant, je n'ai pas pour autant perdu mon temps car j'ai non seulement trouvé de nombreux débris de poterie brune recueillis dans un cloaque argileux mais j'ai pu aussi observer dans l'argile grasse des griffades profondes de l'*Ursus spelaeus* ou du grand Félic des cavernes, ainsi que des silhouettes animales esquissées sur les parois d'un grand couloir. [Cette page, dont la copie est conservée dans les collections du musée de Préhistoire d'Orgnac, n'est pas datée, mais Ludovic Chabredier signale qu'elle avoisine une note en date du 23 avril 1873.]

J. Ollier de Marichard n'avance aucune hypothèse quant à l'ancienneté de ces gravures et leur existence même semblait avoir été oubliée jusqu'à ce que l'abbé Glory les « redécouvre » en juillet 1946.

### Une expérience touristique isolée et sans lendemain

Jusqu'à cette date, l'art pariétal paléolithique découvert en Ardèche était donc resté assez confidentiel. L'orchestration de sa « découverte » par l'abbé Glory allait changer la donne : avant même que la grotte d'Ebbou soit classée monument historique (19 juin 1947), celui-ci œuvre à son aménagement. Tout de suite, il se propose « de fonder une Société privée pour l'exploitation d'Ebbo » (c'est Glory qui souligne). L'abbé prend toutes ses dispositions pour que son projet aboutisse :

Son aménagement à peu de frais, le site de Pont d'Arc, la proximité de l'Ardèche, de la route, de la ligne électrique, de l'hôtel Labrot sont une convergence de chances que la Société ne retrouvera plus ailleurs. Or les propriétaires de la grotte m'ont mandaté tout pouvoir pour l'exploiter commercialement. Les Beaux-Arts que je représente m'accorderont le droit de fouilles comme me l'a dit mon maître Breuil. [Correspondance conservée au Musée de préhistoire d'Orgnac.]

S'il doit rapidement revoir ses plans à la baisse, la grotte d'Ebbou n'en connaît pas moins une mise en tourisme. Dès 1948,

il lui faut en effet accepter la constitution d'une commission municipale, présidée par le maire de Vallon-Pont-d'Arc, chargée de l'aménagement et de l'exploitation de la grotte. Cette activité touristique est brutalement interrompue en juillet 1964 sur ordre de la direction des Antiquités et l'archéologue Ludovic Chabredier porte alors sur les aménagements un jugement sévère : « La commune de Vallon-Pont-d'Arc a fait effectuer, hors de tout contrôle archéologique vers 1950 des travaux de dégagement d'un chenal d'accès dans le remplissage et le sol des couloirs profonds pour permettre la visite. » (1966 : 506) Un temps, les autorités archéologiques songent à rouvrir la grotte au public (Combiér et Chabredier, 1967), mais ce projet n'aboutit jamais et la grotte d'Ebbou est restée fermée depuis lors, les gravures étant protégées par une solide porte blindée.

Les guides touristiques et les ouvrages destinés au grand public décrivent bien le paysage touristique qui découle de cette histoire. Dans *l'Histoire du Vivarais*, par exemple, les pages consacrées à la « présentation géographique » évoquent ainsi le tourisme dans le sud du département : « Les attractions naturelles de la région, l'aven d'Orgnac, le bois de Païolive [un ensemble de reliefs ruiniformes situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Vallon-Pont-d'Arc] n'ont jamais eu autant de visiteurs. Et tout ce monde se livre aux joies de la baignade, de la descente des gorges de l'Ardèche, du bronzage au bord des multiples plages. » (Voir le chap. de Riou dans Cholvy, 1988 : 19.) Le collaborateur chargé de rédiger les pages sur la préhistoire s'excuse presque :

À première vue, le Vivarais ne paraît pas constituer un champ privilégié de découvertes préhistoriques. La Bretagne, la Dordogne ou même les Pyrénées orientales sont des régions plus connues. Il y a là pourtant quelque injustice [...] Cette méconnaissance relative, qui peut sembler surprenante, trouve sans doute sa principale origine dans l'histoire trop récente des recherches préhistoriques en Ardèche. (Voir le chap. de Boyer dans Cholvy, 1988 : 26.)

Or, cela est faux, nous l'avons vu. Par « Bretagne, Dordogne ou Pyrénées-Orientales », il faut évidemment entendre « Carnac, Lascaux ou Tautavel », et c'est surtout l'absence d'un site-phare qui est ici visée.

Le manque de conviction des archéologues ardéchois peut aussi être invoqué. Le sens de la publicité leur fait définitivement défaut et leur prudence excessive explique la relative confidentialité de leurs découvertes. Quinze ans après ses découvertes à la grotte Chabot, L. Chiron ne parle encore que de « lignes gravées » sans oser les rapporter explicitement à la préhistoire. Et, en 1905, le Dr Paul Raymond publie une petite plaquette dont le titre, *Les gravures de la Grotte magdalénienne Chabot*, signifie que si les fouilles ont révélé du mobilier rapporté au magdalénien, les chercheurs ardéchois n'osent pas conclure à la contemporanéité de l'art rupestre. Dans le même temps, une véritable industrie de la recherche archéologique s'est développée en Dordogne autour des grottes de la vallée de la Vézère (Biot, 2003). Il y a là, dans la « destinée » touristique de ces deux régions, une bifurcation majeure qui fait aujourd'hui encore sentir ses effets.

## L'occultation de la dimension préhistorique et historique

Dans leur ouvrage *De Lascaux au Grand Louvre, archéologie et histoire en France*, grande vitrine de l'archéologie française, Christian Goudineau et Jean Guilaine (1989) ne font pas mention d'un seul site de la préhistoire ardéchoise. Dans l'anthologie des textes fondateurs de la préhistoire qu'elle présente à la même époque, Nathalie Richard (1992) n'évoque jamais la grotte d'Ebbou et les quelques lignes qu'elle consacre à la grotte Chabot (p. 41) ne font pas apparaître l'antériorité de la découverte par rapport à Altamira et laissent même supposer le contraire (p. 341). Les guides que publie Jean-Philippe Rigaud sur les hauts lieux de la préhistoire (1989 et 1993) illustrent cette quasi-disparition de la préhistoire ardéchoise du registre touristique.

Or, au début des années 1990, 27 grottes ornées (peintures et/ou gravures) étaient recensées autour des gorges de l'Ardèche (collectif, 1995 : 28-29) ! Parmi elles, la grotte de la Tête du Lion découverte en 1963 (rive gauche, commune de Bidon) illustre parfois les prospectus. De plus, le site d'Orgnac III (site de surface) avait révélé depuis 1972 une occupation datée de 350 000 ans. Ouvert en 1988, le Musée de préhistoire d'Orgnac organise par ailleurs en 1990 une exposition, *Les gorges de l'Ardèche aux origines de l'art*. Mais jusqu'à la découverte de Chauvet, le tourisme dans les gorges de l'Ardèche occulte cette dimension préhistorique au profit exclusif du versant « patrimoine naturel ».

Le pont d'Arc lui-même, aujourd'hui encore, n'est présenté que sous son aspect pittoresque et paysager. Or, des vestiges rappellent qu'une voie était aménagée sur le pont d'Arc qui permettait de franchir la rivière, jusqu'à sa destruction par les troupes royales en 1629 (Roudil, 1998) ; sur la rive gauche, le fort d'Arc en gardait le débouché en Vivarais et, même s'il est aujourd'hui réduit à quelques ruines enfouies dans la végétation, les documents mis à la disposition des touristes n'en font aucune mention. Il en va de même du vieux village de Vallon et de son château, pourtant classé monument historique ; du vénérable château d'Ebbou ; ou de la maladrerie de la Madeleine... Un tri a bel et bien été fait parmi les ressources patrimoniales, au détriment des aspects historiques. Il faut noter que, dans un rayon de 20 kilomètres au nord des gorges, se localisent des sites qui jouent davantage sur la présence d'un riche patrimoine historique : ancienne cité épiscopale de Viviers, site archéologique d'Alba-la-Romaine, villages de Vogüé et Balazuc... D'où, à l'échelle du Bas-Vivarais, un certain partage des fonctions entre deux territoires juxtaposés qui fonctionnent sur des logiques différentes.

Dans les gorges, seule la grotte des Huguenots, ouverte aux visiteurs depuis l'été 1972, mettait en avant l'aspect archéologique et historique, mais les difficultés qu'elle rencontre depuis plusieurs années attestent bien sa marginalité par rapport aux principaux modes de consommation de l'espace touristique autour du pont d'Arc. Sur tous ces plans, la découverte de la grotte Chauvet, officiellement le 18 décembre 1994, allait tout changer.

## L'irruption de la grotte Chauvet dans le paysage touristique de l'Ardèche

Dans la situation actuelle, la grotte Chauvet n'est pas un site touristique, mais elle constitue une sorte de modèle heuristique qui éclaire de façon nouvelle les enjeux et les processus de la mise en tourisme, tel qu'il est rarement possible de les observer *in vivo*, à la fois dans leurs dimensions spatiales et temporelles. Car la découverte est exceptionnelle : plus de 420 représentations d'animaux peints ou gravés ont en effet été recensées dans la grotte, et datées entre 32 000 et 20 000 ans avant le présent (Clottes, 2001) !

### Un évènement fondateur

La découverte de la grotte Chauvet et de ses peintures fut un évènement inopiné mais non fortuit. En tant que site patrimonial et potentiellement touristique, elle fait irruption dans un paysage touristique structuré autour de représentations dominantes et déjà traversé par un certain nombre de conflits. Un tel évènement intervient hors de toute temporalité touristique, sans aucun lien avec les différentes phases des cycles de vie des lieux touristiques, sans aucun lien avec des diagnostics de sur-fréquentation ou des exigences de requalification du site énoncés par aucun des acteurs. Et il va amener tous les acteurs, locaux et extérieurs, à repenser leur position par rapport au système touristique. Il est très rare que l'on puisse ainsi observer la transformation soudaine des enjeux touristiques d'une région dont la fréquentation est déjà massive.

Évènement inopiné, dans la mesure où la découverte est à la fois imprévisible quant à son moment et à son lieu, inaccessible à toute notion de choix spatial ou temporel, et inespérée quant à l'importance, à la profusion et à la richesse des figurations animales et des gisements paléontologiques. Mais non pas évènement fortuit, car il ne s'agissait pas d'un heureux hasard, mais au contraire de l'extraordinaire résultat d'une recherche longue, minutieuse, menée par une équipe de spéléologues chevronnés, qui avaient déjà découvert une dizaine de grottes ornées dans les gorges de l'Ardèche. La grotte Chauvet n'a donc rien à voir avec un site archéologique révélé à l'occasion d'un coup de pioche heureux !

La découverte de la grotte Chauvet intervient le 18 décembre 1994. Dès le 28 décembre, elle est signalée à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la première visite d'expertise a lieu dès le lendemain. Le 12 janvier 1995, les découvreurs protègent la grotte en la fermant par une première porte, puis la grotte est placée en instance de classement par le ministère de la Culture qui rendra la découverte publique cinq jours plus tard. Cela crée un grand choc à Vallon-Pont-d'Arc ; chacun comprend instantanément la portée de l'évènement et pressent les bouleversements dont il est porteur. Un mois s'est donc écoulé entre la découverte et l'inscription dans le paysage des gorges de l'Ardèche d'une nouvelle merveille dûment protégée et prise en charge par les institutions compétentes. Certes, ce départ sans faute sera ensuite entaché par les querelles sur l'authentification des peintures, puis par de longues tribulations judiciaires qui porteront autant sur les droits des inventeurs que sur les aspects fonciers... sans parler des rivalités qui opposeront les différentes équipes de chercheurs...

Dans la temporalité de la mise en tourisme, il y a donc un instant zéro, un évènement dûment daté : avant le 18 décembre 1994, la grotte Chauvet « n'existe pas » ; après la conférence de presse de Jacques Toubon, ministre de la Culture, et de Jean Clottes, le 18 janvier 1995, plus personne n'ignore son existence. Le cas n'est pas absolument unique ; on pourrait en dire autant de Lascaux (Dordogne) ou, dans un autre registre, de Lourdes. Dans ces trois cas, on ne peut pas dissocier « découverte » et « invention » au sens où la fonction touristique potentielle est reconnue au moment où la ressource elle-même est identifiée : Michel Chadeaud (1987) montre bien comment, à Lourdes, alors même que les apparitions mariales se poursuivaient et alimentaient la polémique, les autorités municipales pensaient déjà aux retombées touristiques et à la reconversion de la cité pyrénéenne. La grotte Chauvet, du jour où elle est connue, cristallise sur elle un certain nombre d'enjeux majeurs à l'échelle du tourisme préhistorique et culturel en France ; en ce sens, la grotte Chauvet est inventée à l'instant même où elle est découverte ! De même, la perception de la ressource touristique et la prise de conscience patrimoniale sont immédiates et quasiment concomitantes.

### Un lieu hors norme

La grotte Chauvet est à la fois un « haut lieu » au sens où l'entend André Micoud (1991) et, paradoxalement, un « non-lieu » ; autrement dit, un lieu omniprésent qui n'existe pas, au sens où, pour tous les touristes, il n'a pas d'existence tangible. Lieu touristique et lieu de mémoire, il l'est nécessairement, mais sur ce double registre, il ne fonctionne que par procuration, puisque l'expérience concrète en reste interdite à tout un chacun. Omniprésent, il l'est surtout dans la communication touristique. Rien ne s'écrit plus sur l'Ardèche qui ne fasse mention de la grotte Chauvet : pas un seul prospectus, pas une seule brochure publiée après 1995 qui ne vante les merveilles de la grotte. Les grands panneaux qui annoncent aux automobilistes la proximité des gorges s'ornent d'une tête de lionne que chacun est censé identifier comme l'une des figurations de la grotte. Le panneau qui signale l'entrée de Vallon-Pont-d'Arc annonce évidemment la grotte Chauvet. Même sur la rive droite de l'Ardèche, nettement en retrait par rapport aux gorges, le panneau d'information touristique installé à Labastide-de-Virac décrit le village comme « situé à proximité de la fabuleuse grotte Chauvet (10 km) ». L'opportunisme de certains professionnels du tourisme parfois flirte avec l'escroquerie. Ainsi voit-on apparaître sur l'une des parois de la grotte de Saint-Marcel la silhouette d'un bel aurochs monochrome, alors qu'aucune représentation pariétale n'a jamais été repérée dans cette caverne. Cette omniprésence dans le matériel de promotion touristique ne manque pas de soulever des questions, car il ne s'agit pas d'attirer les visiteurs sur un site particulier. Que « vend »-on aux touristes ? La présence d'un site que l'on ne visite pas mais qui est supposé conférer une plus-value diffuse à toute la région ?

En effet, la grotte Chauvet reste un « non-lieu » : mis à part les chercheurs, presque personne n'a pu y entrer pendant longtemps. Plus encore, la localisation de la grotte (illustration 3) n'est jamais indiquée de façon précise ; même s'il ne



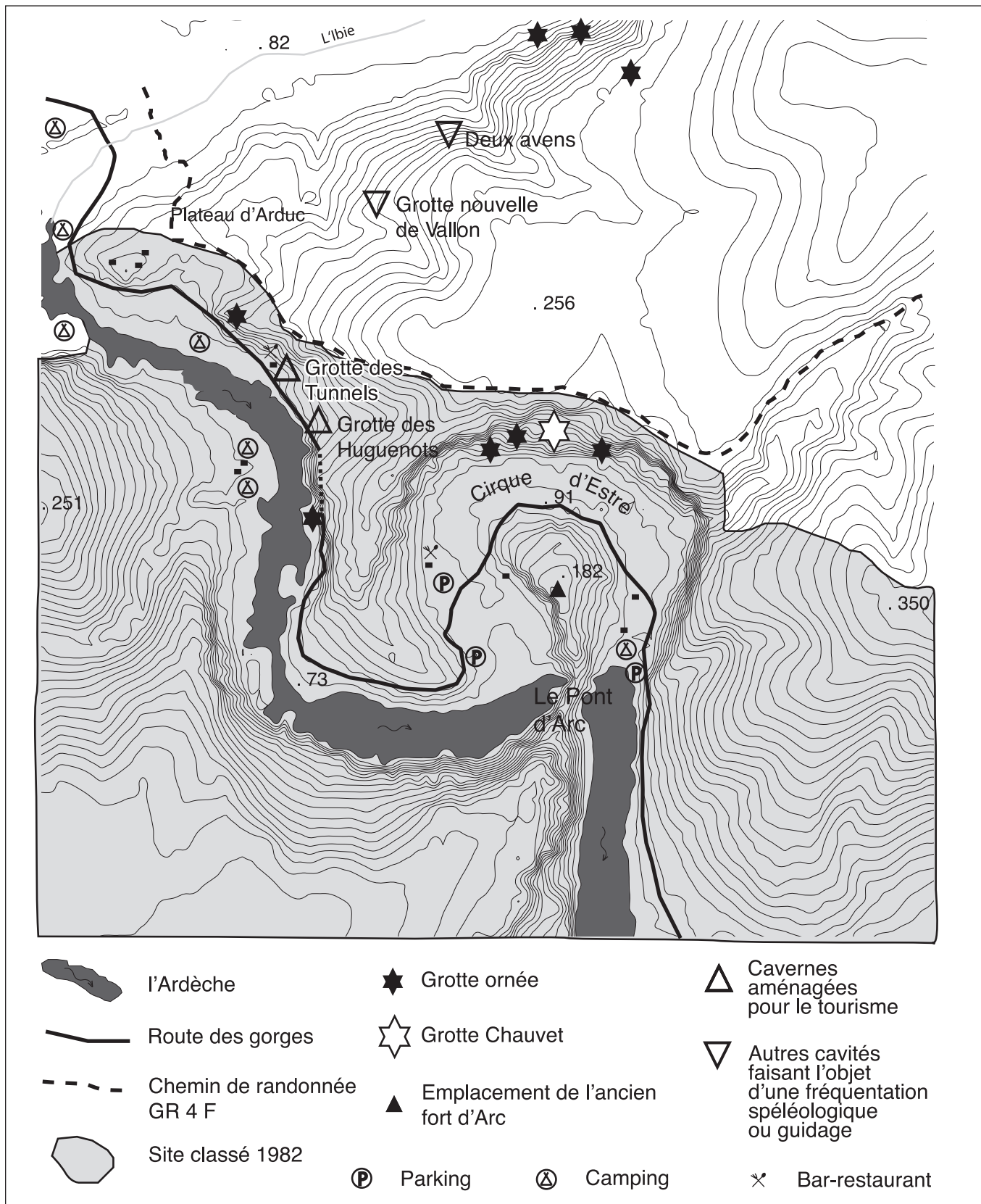


ILLUSTRATION 3 : La grotte Chauvet et le Pont d'Arc dans leur environnement touristique et patrimonial (source : Christophe Gauchon).

s'agit plus d'un secret, les publications disponibles restent évasives et s'en tiennent au mieux à la mention des falaises du cirque d'Estre (par exemple Gély, 2000 : 24). Chacun sait, ou croit savoir, que la grotte ne se visitera jamais ; le projet de construire un « espace de restitution » alimente depuis plus de dix ans les discussions et l'exposition permanente organisée à Vallon-Pont-d'Arc doit satisfaire la curiosité des visiteurs. Dans un sens la grotte Cosquer, dans les calanques de Marseille, est aussi un non-lieu, encore plus mal localisé dans un espace lointain et non approprié (domaine public maritime), alors que la grotte Chauvet est un non-lieu au centre d'un espace sur-fréquenté aux enjeux multiples et contradictoires. La grotte Chauvet est devenue un géosymbole sans localisation précise, comme le décalque occulte du pont d'Arc qui, lui, est en pleine lumière et s'offre à la vue de tous.

Les acteurs du tourisme cheminent donc sur une crête inconfortable, cherchant à tirer le meilleur parti possible de la notoriété de Chauvet, tout en restant attentifs à ne pas être pris en flagrant délit de publicité mensongère : une plaquette éditée par le Syndicat d'initiative de Vallon-Pont-d'Arc en 1995 présente une grande photo du panneau des chevaux avec une inscription en petits caractères dans le coin inférieur droit : « (La grotte Chauvet n'est pas ouverte au public) ». La grotte est à Vallon-Pont-d'Arc, mais à Vallon-Pont-d'Arc nul ne la verra !

C'est bien parce que la grotte Chauvet reste un « non-lieu omniprésent » qu'elle peut devenir un site emblématique à l'échelle de toute la région en se jouant des échelles et en brouillant les typologies usuelles. Comme personne n'a intérêt à accroître encore la fréquentation du cirque d'Estre, cette imprécision, au moins à titre transitoire, profite à tout le monde. Depuis 12 ans s'est installée une forme d'équilibre où les dividendes de Chauvet, non quantifiables et très diffus, sont supposés se répartir sur tous les villages autour des gorges ; la réalisation de l'espace de restitution et son ouverture au public modifieraient nécessairement cet état de fait au profit de Vallon-Pont-d'Arc et au détriment des autres communes.

### Tourisme versus patrimoine : quelles valorisations ?

La résolution de ce paradoxe spatial dépendra à terme des modes de valorisation de la grotte Chauvet qui seront choisis. Dans un premier temps, l'arbitrage a été rendu en faveur du seul volet patrimonial, puisque les autorités ont tout de suite fait savoir que la grotte ne serait jamais ouverte aux visiteurs. La décision est plus facile à faire admettre lorsqu'il s'agit d'un site « neuf » qui n'a jamais fait l'objet d'une appropriation par l'usage touristique ; la même décision concernant la chapelle Sixtine ou la galerie des Glaces susciterait probablement davantage de remous ! Ici la question de la capacité de charge touristique a donc été réglée de la façon la plus radicale, sur la base de l'équation : « protection = zéro touriste ». Depuis 2004-2005, le régime a toutefois un peu changé et quelques dizaines de visiteurs par an sont admis. La grotte Chauvet, en tant qu'observatoire privilégié des enjeux liés à un site d'exception, permet aussi de préciser les différentes modalités de ce que l'on regroupe souvent sous la rubrique générale de « valorisation », parce qu'il n'est pas toujours facile de faire

la part des choses. Or, l'histoire particulière du site depuis sa découverte a dissocié de façon très nette les différents enjeux, ce qui permet de distinguer :

- La valorisation patrimoniale, au sens de la protection de la cavité, des peintures et des autres vestiges qu'elle recèle. Cette protection s'est traduite par la fermeture immédiate de la grotte, par son classement et par un arrêté préfectoral qui interdit toute fouille dans un large périmètre (2 février 1995), par l'acquisition des terrains, par la réalisation dans la cavité de cheminements spécialement conçus. Elle vise à limiter autant que possible les atteintes qui pourraient être portées au site, tant à l'intérieur que depuis la surface. Cette valorisation patrimoniale se fait forcément *in situ*. Mais la valorisation patrimoniale ne porte pas seulement sur la grotte et les peintures, elle concerne aussi le site dans lequel s'ouvre la caverne. Or, cet espace du pont d'Arc et du cirque d'Estre était déjà au cœur d'une Opération Grand Site diligentée par la Direction régionale de l'environnement (DIREN), le site ayant été identifié comme sensible à une possible sur-fréquentation. L'acquisition de terrains pour obtenir la maîtrise foncière du site s'était heurtée à l'opposition des propriétaires de bar-restaurant et de camping qui refusaient de quitter les environs immédiats du pont d'Arc (Duval et Gauchon, 2007).
- La valorisation scientifique a commencé par la désignation d'une équipe pluridisciplinaire d'une cinquantaine de chercheurs, à l'œuvre depuis le printemps 1998 (Clottes, 2001 : chap. 1). Le délai de plus de trois ans écoulé entre la découverte et le début des campagnes méthodiques témoigne de l'absence de précipitation et cette dissociation temporelle met bien en évidence la nature différente entre ces deux modalités de valorisation, même si les liens sont très forts. Les techniques d'étude mises en œuvre ont cherché à se concilier au mieux avec les impératifs de protection, en privilégiant les aménagements réversibles, les levers à distance, la photographie des peintures au moyen d'appareils en bout de perche, etc. Comme la précédente, la valorisation scientifique accorde la priorité au travail *in situ*.
- La valorisation touristique ne s'est pas traduite par la mise en tourisme de la grotte elle-même. Contrairement aux valorisations patrimoniale et scientifique, elle a fait l'objet d'une dissociation entre le site et les lieux de valorisation possible. Cette dissociation s'est opérée par le biais d'un processus de diffusion à l'échelle de tout le Bas-Vivarais, par l'image des peintures reproduites sur tous les supports. Les peintures de Chauvet, ou du moins certaines têtes de lionnes ou de chevaux facilement identifiables, sont devenues comme des emblèmes du tourisme ardéchois. Depuis 2000, le Comité départemental du tourisme de l'Ardèche décline toute sa promotion autour du slogan : « Un grand voyage dans le temps », ouvrant logiquement le *Guide Découverte* par une photo pleine page des rhinocéros de Chauvet.
- La valorisation économique enfin est liée à la précédente modalité. Jusqu'à présent, cette valorisation a été beaucoup plus limitée que ne l'auraient souhaité les acteurs économiques locaux. L'ouverture de l'exposition permanente à

Vallon-Pont-d'Arc reste la principale retombée économique concrète et elle s'est peu à peu installée dans le paysage touristique du bourg. C'est là que se pose le problème crucial de la localisation du futur espace de restitution, qui fut l'objet de si nombreux débats depuis qu'a été prise la décision de construire cet outil de valorisation touristique et économique. Du point de vue des édiles vallonnais, il a toujours été évident que l'espace de restitution devait impérativement se construire sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc : la grotte Chauvet elle-même étant située sur le territoire de la commune, il n'est pas question que les dividendes s'échappent vers quelque commune voisine. Or, le site de Pont d'Arc est classé et il n'est pas possible d'y envisager une grande infrastructure touristique et muséographique. Dès lors, il était évident qu'il y aurait dissociation spatiale entre la grotte Chauvet et l'espace de restitution (l'implantation de Lascaux II, trop proche de la vraie grotte, a souvent été critiquée pour la sur-fréquentation qu'elle induisait sur le site : piétinement du sol, difficultés à endiguer le parking sauvage). Les limites du site classé, établies bien avant la découverte de la grotte, ont alors joué un rôle majeur dans les options retenues pour l'implantation de cet espace de restitution. D'autres critères de localisation entraînent en ligne de compte : l'accessibilité au site choisi, la proximité au bourg pour que les commerces bénéficient de l'afflux espéré de touristes, le choix de terrains qui ne soient pas trop convoités par la spéculation foncière, auxquels s'ajoute le souci d'être le moins éloigné possible de la grotte elle-même. Malgré plusieurs études, et après avoir pressenti plusieurs sites et les avoir abandonnés les uns après les autres, le Conseil général de l'Ardèche n'a toujours pas fixé le lieu d'implantation de cette future grande infrastructure touristique (Cachat, 2007).

Autant la localisation de la grotte Chauvet est contrainte, autant la localisation des lieux de la valorisation touristique et économique résulte de choix laissés aux acteurs en fonction d'un certain nombre d'impératifs ; les contraintes ne sont pas absentes, mais elles sont d'un autre ordre et plus souples que celles liées au site initial. Ce cas d'école, même s'il est exceptionnel, est très instructif quant à la question des lieux touristiques, envisagés ici à l'échelle fine d'un territoire communal. On aboutit ainsi à une dissociation entre une valorisation patrimoniale et scientifique *in situ* et une valorisation touristique et économique délocalisée et plus ou moins diffuse.

Cette dissociation, née de la double volonté de protéger au mieux les peintures de Chauvet tout en tirant le meilleur parti économique de la découverte, apparaît comme la solution la plus efficiente (si du moins elle aboutit) pour ménager une certaine compatibilité entre des objectifs souvent tenus pour contradictoires. À cet égard, le cas de la grotte Chauvet nous rappelle les modalités de la mise en tourisme de certains lieux de pèlerinage, d'autant plus qu'elle participe également d'un processus de sanctuarisation qui s'est amorcé dès la découverte de la grotte Chauvet. À Lourdes aussi, une dissociation spatiale est très vite apparue entre les deux rives du Gave de Pau : la rive gauche correspond à

ce qu'on appelle le « quartier des sanctuaires », dévolu aux processions, alors que les commerces d'objets de piété se cantonnent sur la rive droite.

### Redéfinition des enjeux touristiques et du jeu d'acteurs

On s'est étonné plus haut de l'occultation ancienne du patrimoine préhistorique des gorges de l'Ardèche, mais la découverte de la grotte Chauvet a mis en évidence, *a posteriori*, un autre paradoxe tout aussi intéressant : d'un côté, la grotte Chabot ou la grotte d'Ebbou, ressources patrimoniales avérées et réelles, mais en friche depuis des décennies, de l'autre la mise en valeur de patrimoines fictifs ou fantasmés, tel le « zoo préhistorique » de Marzal, et surtout la forte aspiration collective à la réalisation d'un « espace de restitution » de la grotte Chauvet. Ce décalage est d'autant plus étonnant à une époque où chacun jure que la recherche de l'authenticité serait devenue l'alpha et l'oméga de tout le marché touristique. On rejoint ici les très intéressantes réflexions de Jean-Michel Dewailly sur « l'espace récréatif virtuel » et son hypothèse féconde selon laquelle « plus l'évolution avance dans le temps, plus la pression augmente mais plus l'authenticité diminue » (1997 : 211).

Ce paradoxe pose le problème épineux du rapport entre l'exigence sociale de mémoire et l'impératif commercial de nouveauté : la grotte d'Ebbou pourrait constituer un véritable lieu de présentation de l'art pariétal préhistorique, mais connue depuis plus de 130 ans et déjà mise en tourisme voilà 50 ans, comment la faire passer pour un site neuf ? D'où une fuite en avant que l'on peut observer en de multiples lieux et qui joue à la fois sur les plans muséographique et monumental. Ainsi, l'investissement massif que suppose la réalisation de l'espace de restitution pourrait concourir à un renouvellement spectaculaire de l'offre touristique, dans une région qui ne souffre pourtant pas de désaffection de la part des visiteurs ! Les prévisions affichées par le Conseil général de l'Ardèche portent sur 250 000 à 400 000 visiteurs par an. On donne ainsi la préférence à un site virtuel qui suppose de forts investissements, mais que ses promoteurs croient capable de constituer une formidable vitrine pour les collectivités territoriales, tant vis-à-vis des populations locales que des touristes. Il faut avoir entendu le discours du président du Conseil général lors de l'inauguration du grand site d'Ornac le 31 mai 2003 et la vigueur avec laquelle il a rappelé au Préfet les engagements de l'État pour saisir l'importance de l'enjeu que représente l'espace de restitution et l'échec politique que constituerait le non-aboutissement de cet ambitieux projet. Or, sur le site Internet du Conseil général de l'Ardèche, les animations visuelles et les informations disponibles en janvier 2004 laissaient penser que l'espace de restitution était sur le point d'ouvrir, alors que l'acquisition des terrains n'est pas encore achevée à ce jour (janvier 2009) ! De l'existence virtuelle d'un futur site virtuel.

Le modèle suivi est à l'évidence le fac-similé de Lascaux II, ouvert en 1983 et dont le succès ne s'est pas démenti depuis, mais il n'est pas sûr que les sites de Lascaux et de Chauvet soient perçus exactement de la même façon : la grotte de Lascaux a été un site touristique très prisé, qui comptait

jusqu'à 1500 visiteurs par jour avant sa fermeture en 1963, et la réalisation du fac-similé est venue compenser une très forte frustration qui avait entretenu le désir collectif de rendre à nouveau le site accessible aux touristes. À la différence, la grotte Chauvet a d'emblée été présentée comme un site d'exception qui ne saurait être mis à la disposition du public et, la découverte remontant à plus de dix ans, il n'est pas sûr que l'espace de restitution puisse bénéficier d'une telle attente...

Pendant des décennies, on l'a vu, la mémoire d'une Ardèche préhistorique s'était considérablement estompée, en même temps que s'imposait l'image touristique d'une Ardèche-loisirs. Quel qu'ait pu être le succès des ouvrages consacrés à la grotte Chauvet (Chauvet *et al.*, 1995 ; Clottes, 2001), elle n'a jamais pu s'installer dans les représentations de l'Ardèche touristique, sinon à titre de velléité. Ce qui est perceptible ici, c'est le décalage entre la quasi-immédiateté de la médiatisation d'une découverte majeure et le temps long que nécessite la mise en valeur touristique d'un site d'exception sur lequel pèsent de lourds enjeux scientifiques et de protection. Il ne s'agit pas seulement d'une contradiction confinante parfois à l'incompatibilité, mais aussi d'un hiatus temporel entre deux registres qui fonctionnent sur deux logiques différentes. La même configuration pouvait être observée au début des années 1990 à Innsbruck où la découverte de la momie alpine rapidement baptisée Ötzi avait engendré un fort mouvement de curiosité, alors que les études archéologiques et anthropologiques allaient s'étaler sur plus d'une décennie avant que l'on expose le corps dans un musée de la ville.

Pendant les 12 ans qui se sont écoulés depuis la découverte de la grotte, il a été possible d'observer le jeu des différents acteurs qui gravitent autour d'un site qui exacerbe convoitises et jalousies : les découvreurs reconnus ; ceux qui auraient voulu l'être ; les anciens propriétaires des terrains sus-jacents expropriés ; les scientifiques en charge du programme d'études mais qui participent aussi à la diffusion d'information ; la DRAC évidemment ; la DIREN puisque la grotte Chauvet s'ouvre dans un site classé ; le Conseil général et depuis peu le Conseil régional ; les professionnels du tourisme ; les élus locaux qui, selon les résultats des élections municipales, se confondent avec la catégorie précédente ; les touristes qui viennent déjà en Ardèche ; ceux qui seraient susceptibles d'y venir s'ils pouvaient visiter l'espace de restitution à défaut du sanctuaire lui-même... Les enjeux et les pressions sont tels qu'il faut chercher des modes de fonctionnement qui donnent satisfaction à tout le monde quel qu'en soit le coût : le pactole inespéré qui s'est déversé sur les anciens propriétaires des terrains témoigne du prix que la collectivité est prête à payer pour tenir une ligne de moindre conflictualité garante du bon déroulement du programme d'études. Et cette dépense fait figure d'à-valoir au regard des devis envisagés pour l'espace de restitution. À Vallon-Pont-d'Arc, il est blasphématoire de mettre en doute la pertinence de ce projet, et plus incongru encore d'en évoquer le coût. Tout juste si les interlocuteurs ne se laisseraient pas aller à décrire une région déshéritée, en marge des flux touristiques, et que seul l'espace de restitution pourrait venir tirer de son marasme !

Dans ce jeu d'acteurs réorganisé selon de nouvelles règles, la limite départementale Ardèche-Gard (et donc la limite régionale entre Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon) a été réactivée ; en effet, le Conseil général de l'Ardèche a retrouvé à cette occasion un rôle central, alors que dans la période antérieure les services de l'Environnement avaient cherché à prendre la main sur la gestion des gorges. La possibilité de valoriser la découverte de Chauvet va donner au Conseil général l'occasion de rentrer dans le jeu en se positionnant comme le maître d'œuvre incontournable dans le projet d'espace de restitution présenté comme un équipement structurant indispensable au sud du département. La création d'une structure départementale en charge de préempter les « espaces naturels sensibles » doit donner au Conseil général la maîtrise foncière du site (Bernard, 2002 : 17). L'enjeu, clairement exprimé dans les publications du Conseil général, vise l'inscription du site de la Combe d'Arc au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (sur la liste indicative depuis le 29 juin 2007) ; et c'est bien la portée de cet enjeu, propre à faire l'unanimité au-delà des multiples clivages, qui a justifié le rôle joué par le Conseil général. Mais comme par la suite le Conseil général lui-même a fait la preuve de son incapacité à faire aboutir l'espace de restitution, le Conseil régional de Rhône-Alpes cherche à mettre la main sur un projet redéfini comme un enjeu phare pour tout le sud de la région Rhône-Alpes.

Au fil de cette histoire récente des gorges de l'Ardèche et des enjeux qui y sont attachés, il est possible de retracer toute une construction patrimoniale. Le balancement entre la mise en avant des paysages naturels et des trésors archéologiques illustre les différents ressorts de la curiosité et des goûts supposés de la clientèle et leur interférence avec le souci de protection porté à tel ou tel type de ressource patrimoniale. Quels que soient aujourd'hui l'intérêt et les convoitises engendrés par les peintures de la grotte Chauvet, personne n'imagine qu'elles puissent se substituer un jour aux paysages des gorges ou qu'elles doivent remplacer les flottilles de canoës... La découverte de la grotte Chauvet a ajouté à l'intérêt touristique des gorges sans rien en retrancher. En s'ouvrant juste en face du pont d'Arc, elle renforce la tendance à l'hyper-concentration de la fréquentation touristique en un point déjà très couru et risque d'aller ainsi à l'encontre de tous les efforts de diffusion des flux touristiques vers les plateaux encadrants ou vers « l'arrière-pays » des gorges. Les conflits autour de la Combe d'Arc s'en trouvent aggravés, mais leur résolution n'en est pas forcément plus compliquée.

En effet, la découverte de la grotte Chauvet est venue conforter la légitimité de l'Opération Grand Site, à la fois parce que la fragilité des peintures est admise par tout un chacun et aussi (et surtout ?) parce que les recettes escomptées de l'espace de restitution peuvent venir compenser à l'avenir les sacrifices consentis sur quelques dizaines d'emplacements de camping ou sur des flottilles de canoës contingentées... Une publication de l'Agence française d'ingénierie touristique ne citait-elle pas les gorges de l'Ardèche comme « l'exemple d'un site prestigieux qui bénéficie peu de



son attrait touristique» (Vourc'h et Natali, 2000 : 30)? Ces nouveaux enjeux ont brouillé le message de ceux qui contestaient le diagnostic de sur-fréquentation depuis longtemps porté sur les gorges et le pont d'Arc (Mosse, 1992 : 20 ; Reille et Bonnin-Luquot, 1987 : 267).

Dans le même temps, les projets liés à l'espace de restitution ont aussi réveillé une opposition de la part d'associations écologistes qui ont contesté la dimension pharaonique et le lieu envisagé pour l'implantation de cet équipement. Ainsi, on voit que les divers acteurs réagissent différemment et que l'opposition des uns s'accroît lorsque d'autres entrevoient la possibilité de retombées positives et que les rôles se redistribuent sans cesse depuis 1994 et continueront à se redistribuer jusqu'à l'achèvement des travaux de l'espace de restitution.

### Conclusion

Dans le cas de la grotte Chauvet, la notion de « potentiel touristique », souvent éminemment critiquable, semble avoir un sens précis, ne renvoyant ni à un potentiel perçu *a posteriori*, ni à un chauvinisme local enclin à se nourrir d'illusions. On a là la conjonction effective d'un site à haute valeur patrimoniale et suscitant un intérêt réel d'un large public, d'une forte fréquentation touristique déjà présente sur place, d'acteurs qui ne demanderaient qu'à exploiter la ressource et d'une notoriété largement établie. Mais cette conjonction favorable se heurte à une disposition réglementaire prise à des fins de protection du site qui rend son aménagement et son exploitation touristiques impossibles. Au hiatus temporel que nous avons déjà identifié s'ajoute ici un hiatus touristique entre ce potentiel et la non-existence touristique de la grotte. C'est pour combler ce hiatus qu'a été formulée l'idée de créer un espace de restitution, ce qui suppose une forme de dissociation spatiale entre le gisement lui-même et le lieu de sa valorisation touristique.

La découverte de la grotte Chauvet a été perçue comme un pactole non pas parce qu'elle allait attirer l'attention sur une région reculée et déshéritée, mais au contraire parce qu'elle pouvait ajouter une nouvelle dimension patrimoniale à un site déjà puissamment inscrit sur la carte touristique du sud de la France. De ce point de vue, les gorges de l'Ardèche pourraient réaliser un scénario dont rêvent bien des régions touristiques : que ne donneraient les stations de Tarentaise, par exemple, pour que leur soit presque magiquement octroyé un chef-d'œuvre insoupçonné qui puisse relancer toute l'économie touristique sur de nouvelles bases sans qu'elles aient à renoncer aux activités préexistantes? La superposition sur un même espace d'activités de pleine nature et d'un tourisme culturel pose sans doute quelques problèmes de compatibilité, en termes d'accès ou de capacité hôtelière, sur les plans à la fois quantitatifs et qualitatifs... Mais elle offre des chances extraordinaires par exemple de pouvoir tabler sur des clientèles différentes, d'espérer l'apparition de saisonnalités complémentaires, d'anticiper des changements dans les pratiques des touristes liées par exemple au vieillissement des canoéistes ou des randonneurs.

Il est encore bien difficile de dire si la « greffe » Chauvet prendra dans le système touristique des gorges de l'Ardèche, si

à terme elle rendra plus visibles les autres richesses archéologiques de la région jusqu'ici négligées, mais on a vu que d'ores et déjà elle a puissamment contribué à redistribuer les cartes. Toutefois, un dernier écueil reste encore à signaler : si l'annonce de la découverte a été saluée en janvier 1995 comme un évènement majeur qui a mobilisé la grande presse et connu un certain retentissement, les plus optimistes n'imaginent plus que l'espace de restitution ouvre avant 2009 (Cachat, 2007). Quinze ans au moins auraient donc passé et nul ne peut dire si un aussi long délai n'aura pas émoussé la curiosité du public dans un monde où une information chasse l'autre. D'où une dernière question que pose cette singulière histoire : combien de temps peut-on différer la mise en tourisme d'un lieu vers lequel ont d'abord convergé tous les regards et toutes les convoitises, sans risquer que l'intérêt du public ne finisse par se détourner vers d'autres objets? ■

### Note

- 1 Jean-Jacques Delannoy, Stéphane Jaillet, Yves Perrette, Anne-Sophie Perroux et Benjamin Sadier, que je remercie ici pour les nombreuses discussions que nous avons eues sur ce sujet. Dominique Baud, Laudy Doumit et Mélanie Duval m'ont également accompagné sur le terrain et aidé dans mes recherches.

### Bibliographie

- Anonyme (1924), « La défense de l'Ardèche et le Touring-Club de France », *La Nature*, n° 2630, 30 août.
- ALBIGNY, Paul d' (1879), « La vallée de l'Ardèche, de Vallon à Saint-Martin d'Ardèche », *Annuaire du Club alpin français*, t. V, p. 370-391.
- BASILE (1981), *L'Ardèche, rivière d'un paradis perdu*, Le Teil, Éditions S. Sudre.
- BAUD, Dominique (2004), *Les sites naturels classés et inscrits en Ardèche : tourisme et patrimoine*, maîtrise de géographie, Université de Savoie.
- BERNARD, Sophie (2002), *Les gorges de l'Ardèche : contribution à la communication des Opérations Grands Sites de l'aven d'Orgnac et du pont d'Arc et des gorges de l'Ardèche*, mémoire de licence professionnelle, Bordeaux III.
- BIOT, Vincent (2003), *Étude géographique d'une forme ancienne de durabilité : l'exemple du tourisme souterrain en France*, thèse en géographie, Université de Savoie.
- BRUNEL, Eliette, Jean-Marie CHAUVET, Alain DUGAS, Michel RAIMBAULT, et Marie et Michel RENDA (2007), « Découverte d'art pariétal dans la basse vallée de l'Ardèche », *Spelunca*, n° 108, p. 33-35.
- CACHAT, Sylvain (2007), *Processus et enjeux de localisation d'une infrastructure touristique : l'exemple de l'Espace de restitution de la Grotte Chauvet*, master de Géographie, Université de Savoie.
- CHABREDIER, Ludovic (1966), « Étude méthodologique des relevés d'art pariétal paléolithique », *Bulletin de la Société préhistorique de France*, p. 501-512.
- CHADEFAUD, Michel (1987), *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour (du mythe à l'espace : un essai de géographie historique)*, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- CHAUVET, Jean-Marie, Eliette BRUNEL-DESCHAMPS et Christian HILLAIRE (1995), *La grotte Chauvet à Vallon Pont-d'Arc*, Paris, Seuil.
- CHOLVY, Gérard (dir.) (1988), *Histoire du Vivarais*, Toulouse, Éditions Privat.
- CLOTTE, Jean (dir.) (2001), *La grotte Chauvet, l'art des origines*, Paris, Seuil.



- COCHET, Gilbert (dir.) (2002), *Les gorges de l'Ardèche, une réserve naturelle*, Veurey, Éditions Le Dauphiné libéré.
- Collectif (1995), « La grotte Chauvet : une grande découverte archéologique faite par les spéléologues », *Spelunca*, n° 58, p. 21-40.
- Collectif, s.d. [1995], « La grotte de la Combe d'Arc », édition spéciale *Science et Vie / Paris-Match*.
- COLOMBANI, Louis (1987), *Fréquentation touristique et protection de l'environnement dans la Réserve nationale des gorges de l'Ardèche*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en géographie, Université Lyon III.
- COLOMER, Albert (1987), *Courrier Archéo Languedoc-Roussillon*, n° 28, p. 10-11.
- COMBIER, Jean et Ludovic CHABREDIER (1967), « Projet d'aménagement de la grotte d'Ebou », *Cahiers de préhistoire cévenole*, série « Programmes et méthodes », n° 1, Société préhistorique de l'Ardèche.
- DAUDÉ, Guy (1986), « Tourisme et nature à travers l'exemple des gorges de l'Ardèche », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 61, n° 4, p. 409-440.
- DEWAILLY, Jean-Michel (1997), « L'espace récréatif : du réel au virtuel? », *L'espace géographique*, n° 3, p. 205-213.
- DU BOYS, Albert (dessins de Cassien, Victor) (1843), Album du Vivarais, Grenoble, Éditions Ch. Vellot et Cie.
- DUVAL, Mélanie (2006), « La route des gorges de l'Ardèche : ressource touristique et enjeux territoriaux », *Transport et tourisme, actes du colloque de Chambéry*, n° 4, p. 253-266.
- DUVAL, Mélanie (2007), *Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique. Étude comparée des gorges de l'Ardèche et du Karst slovène*, thèse en géographie, Université de Savoie.
- DUVAL, Mélanie et Christophe GAUCHON (2007), « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites », *Annales de Géographie*, n° 654, p. 147-168.
- Écho anonyme (1879), dans *Matériaux pour servir à l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, vol. XIV, 2<sup>e</sup> série, t. X.
- GÉLY, Bernard (2000), *Grottes ornées de l'Ardèche, l'art des cavernes*, Veurey, Éditions Le Dauphiné libéré.
- GIRAUD-SOULAVIE, Jean-Louis (1780), *Histoire naturelle de la France méridionale*, Nîmes, Impr. De Belle, t. I, vol. 1.
- GOUDINEAU, Christian et Jean GUILAINE (dir.) ([1989] 1991 2<sup>e</sup> éd.), *De Lascaux au Grand Louvre, archéologie et histoire en France*, Paris, Éditions Errance.
- ISSARTEL, Jean-Louis (dir.) (1997), Pionniers de la préhistoire en Ardèche, *Mémoire d'Ardèche-Temps présent*, n° 56.
- LEROI-GOURHAN, André (1965), *Préhistoire de l'art occidental*, Paris, Mazenod.
- MAO, Pascal (2008), « Tourisme et loisirs sportifs de nature », dans Hervé Ozil, Michel Raimbault et Chantal Rouhouse (dir.), *De la Dent de Rez aux gorges de l'Ardèche : histoire et environnement d'un territoire*, Vals-les-Bains, Éditions du Chastel, p. 559-576.
- MARTEL, Édouard-Alfred (1913a), « La question des parcs nationaux en France », *La Montagne, revue du Club alpin français*, n° 7, p. 401-412 et n° 8, p. 433-457.
- MARTEL, Édouard-Alfred (1913b), « Le cañon de l'Ardèche », *La Nature*, n° 2092, 28 juin, p. 72-74.
- MARTEL, Édouard-Alfred (1924), « Une merveille en péril : le barrage du cañon de l'Ardèche », *La Nature*, n° 2621, p. 401-405.
- MICOUD, André (dir.) (1991), *Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Éditions CNRS (Centre national de la recherche scientifique).
- MOSSE, Françoise (1992), *Des réserves naturelles en Rhône-Alpes*, Annecy, Haute-Savoie, Agence pour l'étude et la gestion de l'environnement (APEGE).
- MOSSE, Françoise (2000), *L'Ardèche méridionale, Guides du patrimoine naturel de la région Rhône-Alpes*, n° 13, Syndicat intercommunal des gorges de l'Ardèche et de leur région naturelle (S.I.G.A.R.N.).
- OLLIER DE MARICHARD, Jules ([1869] 2000), *Recherches sur l'ancienneté de l'homme dans les grottes et monuments mégalithiques du Vivarais*, Valence, E et R.
- RAYMOND, Paul (1905), *Les gravures de la Grotte magdalénienne Chabot*, Mâcon, Éditions Protat.
- REILLE, Antoine et Chantal BONNIN-LUQUOT (1987), *Guide des réserves naturelles de France*, Neuchâtel, Éditions Delachaux et Niestlé, p. 263-267.
- RICHARD, Nathalie (1992), *L'invention de la préhistoire. Une anthologie*, Paris, Presses Pocket.
- RIGAUD, Jean-Philippe (dir.) (1989), *Les hauts lieux de la préhistoire en France*, Paris, Bordas.
- RIGAUD, Jean-Philippe et Jean-Michel GENESTE (1993), *Les hauts lieux de la préhistoire en Europe aux temps glaciaires*, Paris, Bordas.
- ROUDIL, Philippe (1998), « Le Pont d'Arc », *Mémoire d'Ardèche, Temps présent*, n° 58, p. 17-21.
- ROUDIL, Philippe (2002), « Le barrage de Dona Vierre », *Rencontres avec le passé*, p. 82-92.
- SACAREAU, Isabelle et Luc VACHER (dir.) (2002), « La mise en tourisme des lieux et des espaces, processus, périodisations et variations régionales », *Actes des XXVII<sup>e</sup> Journées de la Commission nationale de géographie du tourisme et des loisirs*, 3-5 mai 2000, La Rochelle, LET-OTÉLO édit.
- TSCHERTER, Erwin et Colette PAILLOLE (2006), *Jules Ollier de Marichard 1824-1901 : Ardéchois passionné et pionnier de la préhistoire*, Viviers-sur-Rhône, Éditions Césame.
- VOURC'H, Anne et Jean-Marc NATALI (2000), « Sites naturels : contribution du tourisme à leur gestion et à leur entretien », *Les cahiers de l'AFIT*.